

SIGNALISATION DES ARRETS DES AUTOCARS DE TOURISME

1 – OBJECTIF

Mettre en œuvre la signalisation des stationnements des autocars de tourisme circulant sur Nantes Métropole afin qu'ils déposent et reprennent leurs touristes. La signalisation est hors parc aménagé et dédié qu'aux autocars

2 – REFERENCES

Code la route

Art R311-1 - extrait

1. 7. Autocar : autobus, répondant à des caractéristiques définies par arrêté du ministre chargé des transports, affecté au transport de personnes sur de longues distances et permettant le transport des occupants du véhicule principalement en places assises ;

1. 8. Autobus articulé ou autocar articulé : autobus ou autocar composé d'au moins deux tronçons rigides reliés entre eux par des sections articulées, lesquelles permettent la libre circulation des voyageurs ; les sections rigides sont reliées de façon permanente et ne peuvent être disjointes que par une opération nécessitant des installations spécifiques.

Art 312-10 – extrait des dimensions des véhicules

2° 2,55 mètres pour les autres véhicules ou parties de véhicules ;

Art 311-11 – extrait longueur des véhicules

2° Véhicule à moteur : 12 mètres. Toutefois, la longueur des autobus ou autocars à deux essieux peut atteindre 13,50 mètres et celle des autobus ou autocars à plus de deux essieux peut atteindre 15 mètres ;

6° Autobus ou autocar articulé : 18,75 mètres ;

Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière

Art 70-4 – station d'arrêt d'autobus

La signalisation d'un arrêt d'autobus ou d'autocars des services réguliers de transports en commun est facultative. Elle est assurée au moyen du panneau C6, lequel a seulement valeur indicative.

Le panneau C6 est exclusivement implanté en signalisation de position, au début de l'emplacement d'arrêt, de manière à rester visible lorsque l'autobus est arrêté.

Pour signifier aux autres véhicules l'interdiction d'arrêt et de stationnement sur l'emplacement, le marquage défini à l'article 118-3, paragraphe C, de la 7ème partie doit être mis en place.

Les autres articles Art 67-2 ; Art114-3 ; Art 118-3 sont spécifiques aux arrêts d'autobus et ne concernent pas les autocars.

Guides de Nantes Métropole

La fiche stationnement généralités apporte les renseignements généraux ou spécifiques.

3 – SIGNALISATION D'UN ARRÊT LONGITUDINAL SUR CHAUSSEE OU EN ENCLAVE

Précisions sur la signalisation

Réglementairement la distinction d'autobus et d'autocars est écrite dans l'IISR où il est écrit concernant les autobus : véhicules routiers des services réguliers de transports en commun des lignes régulières dûment autorisés par l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation.

Les autocars de tourisme n'entrent pas dans le champ des lignes régulières de transports en commun.

La ligne zig zag jaune ne peut matérialisée l'arrêt d'un autocars de tourisme. Le traitement d'une zone de stationnement doit être réalisée par une ligne T'2 2u et par la pose de panneaux donnant les prescriptions de stationnement.

Dimensions des places

Le code de la route définissant les dimensions des engins, la dimension d'une place en largeur ne peut-être inférieure à 2,50 m et sa longueur entre 13,50 m et 15 m.

Signalisation verticale

Règle générale, panneau à poser au milieu de la longueur de la place en tenant compte de de l'implantation des panneaux décrit dans la fiche signalisation de police verticale généralités, et de la possibilité d'ouverture des panneaux de soutes des cars.

- Signalisation pour 1 place



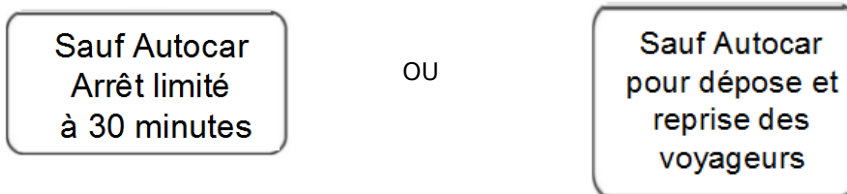
- Signalisation pour 2 places et plus



Panneau de rappel à poser pour 4 à 5 places au milieu de la longueur du stationnement

– Signalisation complémentaire

Si l'autorité de police autorise la dépose et la reprise des clients et n'autorise pas le stationnement de longue durée le panneau type M9z indiquera sous les mots Sauf Autocar la durée de stationnement ou un texte plus général, exemple ci-dessous.



Signalisation horizontale

Ligne T'2 de 10 cm

Le mot autocar positionné le long de la ligne T'2 en début et fin de stationnement et en rappel entre 2 places. L'inscription est en lettre blanche et alterné avec le négatif dans un rectangle blanc



Exemples de signalisation

